



Monsieur Virginijus Sinkevičius
Commissaire européen à
l'environnement, aux affaires
maritimes et à la pêche
Commission européenne
Rue de la Loi 200
1049 Bruxelles

Objet: Licences de pêche européennes dans les eaux de Jersey

À Rennes et Caen, le 6 mai 2021.

Monsieur le Commissaire,

La situation actuelle de la pêche dans les eaux de Jersey suscite l'incompréhension et la colère des pêcheurs bretons et normands qui opèrent dans ces eaux depuis des siècles. Conformément aux dispositions de l'Accord de commerce et de coopération conclu entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, dit « TCA », ils se sont efforcés de rassembler les justificatifs permettant d'établir les historiques de leurs navires dans les eaux jersiaises afin d'obtenir des licences. Dans le respect du TCA, ces informations ont été fournies à vos services par l'intermédiaire des autorités françaises, puisque la Commission européenne est la seule habilitée à faire respecter les modalités de l'accord.

344 navires ont ainsi déposé une demande de licence. Tous ces navires étaient déjà habilités à pêcher dans les eaux jersiaises dans le cadre de l'Accord de la Baie de Granville qui régissait auparavant cette activité. Seuls 41 d'entre eux ont pu effectivement obtenir une licence, délivrée semble-t-il par les autorités de Jersey plutôt que celles du Royaume-Uni. En outre, ces licences sont assorties de conditions supplémentaires inattendues et décidées unilatéralement par les autorités de Jersey, qui restreignent l'activité des navires concernés. Ces mesures nous semblent en contradiction avec les termes du TCA, pourtant transposé dans la législation locale de Jersey par un vote le 27 décembre 2020, pour plusieurs raisons :

- Seuls les signataires de l'accord, l'Union européenne et le Royaume-Uni, sont compétents pour sa mise en œuvre. Les autorités locales, que ce soient les Régions françaises ou les îles anglo-normandes, ne sont pas mentionnées. Auparavant, l'Accord de la Baie de Granville permettait, avec succès, une cogestion locale de la ressource halieutique, mais il a été rendu caduc par le TCA.

- Les nouvelles conditions imposées dans les licences délivrées revêtent un caractère non concerté et discriminatoire. Le TCA prévoit pourtant une phase de concertation préalable dans l'hypothèse d'édiction de nouvelles mesures, notamment de gestion, pouvant affecter les pêcheries. Cette phase de concertation n'a pas eu lieu.
- Toute mesure nouvelle de gestion doit être fondée sur des bases scientifiques, principalement du CIEM (Article FISH.2-3-c). Aucune justification scientifique ne vient appuyer ces mesures.

Nous regrettons vivement cette attitude des autorités de Jersey, car elle vient mettre à mal le résultat de décennies d'efforts en faveur d'une cohabitation apaisée entre riverains et usagers d'une mer commune, ainsi que les équilibres patiemment élaborés dans les accords internationaux depuis 1839.

Selon le TCA, seule la Commission européenne est en mesure d'agir pour faire respecter ses dispositions. Nous considérons qu'il est urgent de convoquer une réunion du Comité spécialisé pêche prévu par le TCA afin de régler la situation.

De plus, et sans préjudice des dispositions du TCA, nous considérons que la création d'un Comité consultatif local, réunissant représentants des pêcheurs et autorités locales, dont les Régions Normandie et Bretagne, serait de nature à rétablir le dialogue entre les acteurs les plus concernés et permettrait de faciliter les prises de décision au niveau de la gouvernance prévue par le TCA.

Monsieur le Commissaire, l'Union européenne a la responsabilité de défendre les intérêts de ses territoires et de ses pêcheurs. Déjà durement éprouvé par la crise sanitaire, le secteur de la pêche a besoin de sentir que l'Union est là pour les protéger. Nous comptons donc sur vous pour faire pleinement respecter les accords signés afin que toutes les parties puissent bénéficier d'un accès équitable et non discriminatoire aux ressources halieutiques.

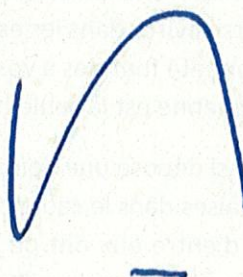
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de notre haute considération.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

A blue ink signature consisting of several overlapping horizontal strokes and a vertical line crossing them.

Président du Conseil régional de Bretagne

Hervé MORIN

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'M' shape with a horizontal line underneath.

Président du Conseil régional de Normandie

Copie :

Madame Annick Girardin, Ministre de la Mer

Monsieur Clément Beaune, Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes